

Nombre de membres en exercice : 13	Séance du jeudi 13 avril 2023
Présents : 7	L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ.
Votants: 7	Sont présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC Représentés : Excusés : Véronique CHERBOURG, Aymeric GUIPAUD Absents : Lydie DE ARRIBA, Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ, Michel SOULET Secrétaire de séance : Angélique LALLOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des membres.

Vote du secrétaire de séance :

Mme Angélique LALLOT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal du 28 mars 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour des délibérations.

- Vote du taux des taxes communales
- Vote du montant des subventions accordés aux associations
- Vote du budget primitif de la commune
- Questions diverses

Objet : Vote du taux des taxes communales - DE 2023 011

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante doit statuer chaque année sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Aujourd'hui, il convient de voter les taux des taxes de la commune pour l'année 2023.

A noter que pour 2023, la commune doit voter à nouveau un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux	Observations
Foncier bâti	30.07 %	30.07 %	maintien du taux
Foncier non bâti	48.84 %	48.84 %	maintien du taux
Taxe habitation		6.74 %	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de voter les taux comme énoncés ci-dessus
- désigne le maire pour signer tout document relatif aux taxes directes locales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du montant des subventions alloué aux associations - DE 2023 012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal délibère chaque année pour les subventions alloués aux associations.

Afin de ne pas avoir de conflit d'intérêt, toute personne ayant un lien direct avec un bureau associatif ne doit pas prendre part au vote.

La commune décide en commission des montants alloués aux associations après avoir étudié les dossiers déposés par ces dernières.

M. la Maire propose à l'assemblée d'attribuer les montants de subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS		Élu ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
ADMR	200,00		7	7	0	
Âge d'Or	180,00		7	7	0	
Amicale des sapeurs-pompiers	50,00		7	7	0	
Amicale Loisir Pétanque Puybegon	500,00		7	7	0	
Anciens Combattants	50,00		7	7	0	
Association laïque du RPI	200,00		7	7	0	
Croix rouge	50,00		7	7	0	
Cultures et loisirs	1200,00		7	7	0	
Foot Briatexte	140,00		7	7	0	
Gym Briatexte	300,00		7	7	0	
La Souris Puybegonnaise	290,00	Robert CINQ	6	6	0	
Les clochers	600,00	Patrick BURATTO	6	6	0	
Pieds Begon	500,00		7	7	0	
Association Don d'orgnes	240,00		7	7	0	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces votes.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du Budget Primitif de 2023 - DE 2023 013

Le Maire présente le rapport suivant :

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	108 600.00 €
012	Charges de personnel	125 700.00 €
14	Atténuations de produits	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	85 191.31 €
66	Charges financières	1 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 900.00 €
Total		324 391.31 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	6 524.00 €
23	Virement à la section d'Investissement	80 000.00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	410 915.31 €

RECETTES

013	Atténuation de charges	35 000.00 €
70	Produits des services	8 850.00 €
73	Impôts et taxes	95 388.00 €
74	Dotations et participations	144 940.00 €
75	Autres produits de gestion courante	22 000.00 €
042	Opérations d'ordre (transfert entre section)	0.00 €
Total		306 178.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2021	104 737.31 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	410 915.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	11 620.00 €
204	Subventions d'équipements versées	53 532.00 €
21	Immobilisations corporelles	78 229.49 €
23	Immobilisation en cours	16 000.00 €
	Total opérations équipements	159 381.49 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 994.04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 525.05 €
020	Dépenses imprévues	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 274.86 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	192 175.44 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fond divers	19 632.40 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 994.04 €
13	Subventions d'investissements	35 125.00 €
16	Emprunt	36 900.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €
20	Immobilisations corporelles	€

021	Virement de la section de fonctionnement	80 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 524.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		192 175.44 €

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses ;

En recettes à la somme de : 603 090.75 Euros

En dépenses à la somme de : 603 090.75 Euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget principal 2023 décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% du montant des dépenses réelles.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire, remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h45.

**Le Maire,
Robert CINQ**



*La secrétaire,
Angélique CALLOT.*